

**- COMPTE RENDU -**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Vendredi 22 janvier 2016 à 18 h 30**

**Présents** : M. BAUDIN Patrick, M. ESCUDERO Henri, Mme DAULIAC Brigitte, M. BOURSIER Didier, M. Patrick HOSTEIN, Mme LAGOUARDE Marlène, M. JACOBS Christophe, Mme CHEVALIER Christelle, M. DUTHIN Henri, M. Patrick NURBEL, Mme Martine MOREAU, Mme FORMENT Dominique, Mme Francine PIENS, Mme TRIVES Christine

**Absents excusés** : M. GOTTIS Yannick (pouvoir à Marlène LAGOUARDE), Mme DELORD Christel (pouvoir à Henri ESCUDERO), Mme JOURDAN Martine (pouvoir à Patrick BAUDIN), M. GALMOT Jean-Claude (pouvoir à Brigitte DAULIAC),

**Absent** : M. LALANDE Jean-Yves

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Martine MOREAU  
Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle par conséquent l'ordre du jour de cette assemblée.

- DETR 2016
- Rapport d'activité CdC Médullienne 2014
- Projet de cession de la parcelle WB133 Chemin de la Forêt
- Création de la commission communale Sécurité et Cadre de Vie
- Consultation Bureau d'Etude mise en révision du PLU
- Convention de servitudes ERDF
- Questions diverses

Nous passons à l'ordre du jour.

## **1) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2016 POUR L'EXTENSION ET LA RENOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Le rapporteur : Partick BAUDIN, le Maire

Vu la circulaire préfectorale du 28 décembre 2015 relative à la DETR 2016,

Considérant que la commune d'Avensan apparait bien comme faisant partie des communes éligibles à la DETR 2016 ;

Considérant la programmation des travaux d'extension et de rénovation du restaurant scolaire, et que la subvention DETR 2016 peut être demandée pour les Bâtiments scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré (construction, extension ou restructuration, grosses réparations),

Considérant que le Conseil Général s'engage à financer cette opération à hauteur de 51 840 €,

Après avoir présenté le plan de financement suivant :

COUT HT TRAVAUX	342 000 €
TVA	68 400 €
COUT TOTAL TTC	410 400 €

### **SUBVENTIONS**

DETR 2016	119 700.00 €
Conseil Général	51 840.00 €

**AUTOFINANCEMENT TTC** **238 860,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à solliciter la DETR 2016 pour le financement de l'extension et la rénovation du restaurant scolaire.

## **2) RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE ANNEE 2014**

Le rapporteur : Patrick BAUDIN, le Maire

La Communauté de Communes Médullienne nous a transmis son rapport d'activités 2014. Toutes les activités exercées dans le cadre des compétences transférées sont présentées dans ce rapport.

Ce rapport est accompagné, en annexe, des rapports annuels qui ont été transmis par les délégataires ou prestataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport général d'activités 2014 établi par la Communauté de Communes Médullienne,
- Charge Monsieur le Maire de tenir ces documents à disposition du public.

### **3) CESSION DE LA PARCELLE WB 133**

Le rapporteur : Patrick BAUDIN, le Maire  
M. et Mme MALRIC domiciliés 46, chemin de la Forêt désirent acquérir une parcelle communale WB 133 au lieu-dit Garenne, parcelle qui jouxte leur maison située sur la parcelle WB 131. Un chemin rural sépare ces 2 parcelles. Une délibération avait déjà eu lieu en octobre 2013 mais non suivie d'effet. Le prix de cette parcelle avait été estimée par France Domaines sur la base de 1 € le m<sup>2</sup> soit un prix de 615 €.

Le chemin rural reste propriété communale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à contracter cette vente au prix de 615 € et d'accomplir toutes les formalités administratives y afférents.

### **4) CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE SECURITE ET CADRE DE VIE**

Le rapporteur : Patrick BAUDIN, le Maire

Vous savez que la sécurité devient un problème primordial pour toutes les collectivités suite aux divers évènements sanglants qu'a subi notre pays en 2015. Nous avons donc décidé de créer une commission sécurité/cadre de vie destinée à prendre en charge les questions de prévention dans leur globalité et de privilégier le contact direct avec nos administrés.

Nous nous sommes déjà équipés en vidéo protection pour le bourg lui-même. Nous venons cette année d'adhérer à l'organisme « Voisins Vigilants ». La « surveillance de voisinage » désigne l'action d'un ensemble de personnes d'un quartier, d'une rue qui s'associent dans le but de prévenir la délinquance et les cambriolages. Il s'agit pour chacun d'être attentif à des faits ou comportements inhabituels et d'en alerter le maire, les services de police ou de gendarmerie. C'est un dispositif qui est en vigueur aux États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Australie et qui commence à s'implanter dans les villes françaises.

Les panneaux Voisins Vigilants doivent être reçus vers fin janvier et positionnés comme les panneaux de vidéo protection à l'entrée de notre commune. Nous avons eu avec Marlène LAGOUARDE un premier entretien avec notre chef de projet M. Sébastien Bartolini qui nous a défini les priorités.

Tout d'abord il nous faut :

- un groupe de conseillers municipaux volontaires pour faire partie de cette commission et qui accédera à la plateforme Mairie Vigilante,
- sectoriser notre territoire et prévoir rapidement une réunion publique (fin février par exemple). Les Voisins Vigilants qui rejoignent une communauté doivent la rejoindre en fonction d'une zone géographique précise (regroupement de rues, quartier, lotissement, hameau, résidence, etc...).

Marlène LAGOUARDE et Christophe JACOBS se sont proposés pour diriger cette commission.

Membres de la commission : Martine MOREAU, Yannick GOTTIS, Didier BOURSIER, Henri DUTHIN, Patrick NURBEL.

Nous sommes en cours de recrutement pour le poste de Policier Municipal, bien entendu, ce dernier participera à cette commission.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la création d'une nouvelle commission communale « Sécurité et Cadre de Vie »
- Dirigeront cette commission Marlène LAGOUARDE et Christophe JACOBS

Seront membres de la commission Martine MOREAU, Yannick GOTTIS, Didier BOURSIER, Henri DUTHIN, Patrick NURBEL.

-

**5) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR CHOISIR UN CABINET D'ETUDES POUR L'ASSISTANCE, LE CONSEIL ET LES ETUDES LIEES A LA REVISION GENERALE DU P.L.U.**

Le rapporteur : Henri ESCUDERO

Considérant que pour tenir compte des évolutions législatives règlementaires récentes concernant l'élaboration et l'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme, ceux-ci devant répondre aux objectifs de la loi Grenelle II avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017, délai révisé par la loi ALUR du 24 mars 2014 et ses décrets d'application, nous devons lancer une consultation pour choisir un cabinet d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à la révision du P.L.U.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour choisir un cabinet d'études pour l'assistance, le conseil et les études liées à la révision du P.L.U.
- De prévoir d'inscrire au budget de l'exercice considéré les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U.

**6) CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**

Le rapporteur : Henri ESCUDERO, Adjoint au Maire

Le Cabinet d'Etudes Jean-Claude FONVIEILLE a été mandaté par ERDF Distribution pour étudier l'alimentation de 3 nouvelles habitations sur la commune Chemin de Romefort.

Il s'avère que pour pouvoir alimenter ces 3 nouvelles habitations la pose d'un câble souterrain est nécessaire sur la parcelle E 2679 propriété de la commune.

Il nous est donc demandé de signer une convention de servitude avec ERDF pour que ce câble souterrain puisse être posé.

Par cette convention la commune accepte la pose d'un câble souterrain à demeure dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur totale d'environ 11 mètres ainsi que ses accessoires.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus, ERDF s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié, à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ERDF.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Pose de l'abribus Verrier (voir pour résoudre le problème d'évacuation des eaux au niveau du ralentisseur)
- Coupe des chênes à l'airial de St Raphaël a été réalisée
- Plaine des Sports « Claude Blanc » - Réfection de la couche de surface de la piste BMX
- Avensan a obtenu le 2<sup>ème</sup> Prix des Villages Fleuris 2014. Désormais celui-ci sera organisé par le CAUE (conseil architecture urbanisme et environnement).
- Signature de l'achat de la parcelle à Villeranque à la société CEMEX
- Les vœux du 9 janvier : la nouvelle formule des vœux à 15h avec galettes des rois semble avoir donné satisfaction à une grande majorité des gens présents, cela sera reconduit l'an prochain.
- Vœux de M. Gleyze, Président du Conseil Départemental, à Pauillac. Monsieur le Maire a assisté aux vœux du Président Départemental, il informe le conseil que concernant le projet de coopération intercommunal, le Préfet reste ferme sur son projet de fusion des 3 Communautés de Communes, il attend des contre-propositions.
- Entretiens pour les postes de gardien de la Plaine des Sports et de Policier Municipal : de nombreuses candidatures sont arrivées en mairie concernant ces 2 postes à pourvoir, les premiers entretiens ont eu lieu et quelques candidats sont très intéressants. Le choix des candidats se fera rapidement.
- ATSEM : Valérie MARTIN, nouvelle ATSEM a pris ses fonctions le 4 janvier 2016, le retour est très positif de la part des enseignants et de ses collègues de travail. Elle s'est très bien adaptée à son nouveau poste.
- Collecte de jouets et vêtements organisée par le Conseil Municipal d'Enfants au mois de novembre a été un succès. La collecte a été destinée comme chaque année au Secours Populaire, avec un don fait aux enfants des familles bénéficiaires sur la commune de la Banque Alimentaire. Des livres ont été donnés à la bibliothèque de l'école et des jouets pour l'ouverture de la nouvelle classe maternelle.
- Le marché de Noël à l'école a été un franc succès.
- Restaurant scolaire : la société ANSAMBLE va mettre en place une table de tri dans le réfectoire. Une réunion a eu lieu sur place pour prévoir l'emplacement le plus judicieux avec une circulation fluide. La table de tri pourra permettre un débarrasage confortable jusqu'à 400 repas / jour.
- Lecture publique : Mise en place du réseau le 1<sup>er</sup> mars 2016 sur les bibliothèques municipales existantes. Est à l'étude un projet de mettre en place une navette pour rapatrier les livres d'un site à un autre une fois tous les 15 jours, pour les communes n'ayant pas de bibliothèque municipale. Reste à déterminer le point de livraison. Le poste informatique sur la bibliothèque scolaire d'Avensan, qui est mutualisé avec

les Francas, sera également équipé du logiciel pour la mise en réseau.  
Avril 2016 lancement officiel du réseau Médullienne des bibliothèques.

- Passage piétons lors des rentrées et sorties des classes est assuré actuellement par deux agents des services techniques et ils donnent entière satisfaction.
- Agent Communauté de Communes Médullienne mis à disposition de la commune. Par voie de convention Carole PLOQUIN, Agent CdC intervenait pour 27 % de son temps de travail sur la commune d'Avensan lors de l'interclasse. Cet agent désormais sera personnel CdC à 100 % de son temps de travail à compter du 29 février 2016. Il convient par conséquent de voir avec les Francas si 2 animateurs peuvent être proposés à la commune pour remplacer le temps de travail de Carole PLOQUIN.

Fin de séance à 19h45.